



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°918) DE MISE A
DISPOSITION LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «FUGA FURIOSA», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-466
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Fuga Furiosa » dont le siège est situé 182 avenue d'Italie, 75013 Paris, représentée par sa présidente, Madame Anne-Sophie ROSSE, d'organiser la répétition d'un ensemble le samedi 2 décembre 2023 de 13h00 à 18h00 dans la salle Berlioz ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Fuga Furiosa » dont le siège est situé 182 avenue d'Italie, 75013 Paris, représentée par sa présidente, Madame Anne-Sophie ROSSE, une convention de location de salle, pour un montant de 140 € TTC (cent-quarante euros), afin d'organiser la répétition d'un ensemble le samedi 2 décembre 2023 de 13h00 à 18h00 dans la salle Berlioz ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20231212-lmc1H11278H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/12/2023 Date de Publication : 12/12/2023
--